

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 699

Commune de Grandson

Conseil communal

I. Composition de la commission

La commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 699 se compose des membres suivants :

- M. Gerrit Weber, président de la commission
- M. Francesco Di Franco, municipal
 - M Pierre André Genier
 - M Pierre Kolly
 - M Francois Martinet
 - M Maxime Schule

II. Objet du préavis

Le préavis municipal n° 699, daté du 15 décembre 2025, a pour objet la révision du **règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance** sur le territoire de la commune de Grandson. Ce règlement vise à adapter le cadre légal local à l'évolution des technologies de surveillance, aux exigences de protection des données ainsi qu'aux impératifs de sécurité publique.

III. Mandat de la commission

La commission a pour mandat :

1. D'examiner le contenu du préavis et les modifications proposées par la Municipalité.
2. De formuler un avis motivé à l'intention du Conseil communal.

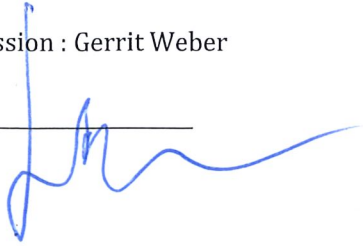
IV. Travaux de la commission

La commission s'est réunie le 30.1.2026 l'invitation de la présidence et le représentant de la Municipalité M Di Franco :

Fait à Grandson, le 8.2.2026

Pour la commission : Gerrit Weber

Le président : _____

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke followed by a series of loops and a long horizontal tail.